

<u>Département</u> LOIRET
<u>Canton</u> CHALETTE SUR LOING
<u>Commune</u> AMILLY

République Française

**POLI N° 116/2019
MP/MCB**

Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

Objet : Arrêt et stationnement interdits à tous véhicules allée des Pèlerins, sur une distance de 25 mètres, de son intersection avec la rue des Maupas

Le Maire de la ville d'Amilly,

Vu le Code de la Route,

Vu le Livre 1, 4^{ème} et 5^{ème} parties de la Signalisation Routière,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2213-1 et L 2213-2 concernant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement,

Considérant que pour des raisons de sécurité, il convient d'interdire l'arrêt et le stationnement de tous véhicules allée des Pèlerins, sur une distance de 25 mètres de son intersection avec la rue des Maupas

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'arrêt et le stationnement de tous véhicules est interdit allée des Pèlerins, sur une distance de 25 mètres de son intersection avec la rue des Maupas,

ARTICLE 2 :

La pose de panneaux de signalisation « Arrêt et stationnement Interdit » de type B6d avec un panonceau de type M8a bis précisant l'interdiction sur 25 mètres sera assurée par les services techniques de la ville.

Le marquage sur bordure de trottoir sera également effectué par les services techniques de la ville.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté prendra effet le jour de la mise en place de ces panneaux.

ARTICLE 4 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

.../...

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

**POLI N° 116/2019
MP/MCB
(Suite n° 1)**

ARTICLE 5 :

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de l'AME,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de Police de MONTARGIS,
- Monsieur le Chef de Corps du Service Incendie de MONTARGIS,
- Madame la Chef de la Police Municipale d'AMILLY,
- Monsieur le Directeur d'AMELYS,
- Monsieur le Directeur Transports DARBIER,
- Les Restaurants du Cœur de la Ville d'AMILLY,
- Les Services Techniques de la Ville d'AMILLY,
- Le Service Education de la Ville d'AMILLY,
- Le Service Communication de la Ville d'AMILLY.

Pour exécution chacun en ce qui le concerne,

Fait à AMILLY
Le 16 Octobre 2019
Signé Gérard DUPATY

*Pour Extrait Conforme,
Pour le Maire et par délégation,*



**Monsieur Michel PECHER,
9^{ème} Adjoint à la Médiation, Sécurité**